

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 OCTOBRE 2018
A 19H30

Présents : M. LAPORTE Régis Maire, M. NEIRYNCK José, Mme PRUVOST Sonia, M. DEMEY Vincent, Mme VANSTEENKISTE Marine, M. FRANCKE Stéphane, Adjoints, M. DEROO Maurice, Mme DEQUIDT Brigitte, M. POILLON Jean-Claude, M. HAVET Pierre-André, M. PICOTIN Gaëtan, Mme IOOS Ludivine, Mme VANHERSEL Valérie, Mme MEESEMAECKER Laurence, conseillers municipaux.

Excusés : M. DUPON Fabien a donné procuration à M. DEMEY Vincent, Mme HULLAERT a donné procuration à M. FRANCKE Stéphane, Mme PESCH Julie donne procuration à M. NEIRYNCK José.

Absente : Mme SECQ Hélène

Secrétaire de séance : Mme DEQUIDT Brigitte

Le compte rendu de la séance du 2 juillet 2018 est approuvé à l'unanimité.

POINTS FINANCIERS

1/ Décision modificative au budget primitif

Le conseil municipal, à l'unanimité, procède au vote de la décision modificative au budget primitif suivante :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 60623 – Alimentation		4 000.00 €
D 60628 Autres fournitures non stockées		4 000.00 €
D 615221 – Bâtiments publics		3 000.00 €
D 615228 – Autres bâtiments		6 000.00 €
D 6288 – Autres services extérieurs		3 000.00 €
Total D 011 – charges à caractère général		20 000.00 €
D 6411 – personnel titulaire		20 000.00 €
Total D 012 – charges de personnel		20 000.00 €
D 023 (virement à la section d'investissement)	40 000.00 €	
Total D023 – virement en investissement	40 000.00 €	
D 21318 – Autres bâtiments publics (Op 106 – Eglise)	40 000.00 €	
D 21318 – Autres bâtiments publics (Op 106 – Eglise)	5 500.00 €	
D 2135 – Installations générales (Op 118 – terrain de sport)		5 500.00 €
Total chapitre 21 – Immobilisations corporelles	45 500.00 €	5 500.00 €
R 021 - virement de la section de fonctionnement	40 000.00 €	
Total R021 – virement de la section de fonctionnement	40 000.00 €	

La dépense supplémentaire en investissement est liée à l'extension du réseau de vidéo-protection supérieure à ce qu'il avait été prévu au moment du vote du budget. En effet, des effractions de véhicules sur la place ont incité, pendant les travaux en cours initialement prévus, à ajouter une caméra côté mairie. Un ajout de support électrique a également été nécessaire pour la pose de la caméra en sortie de parking du restaurant scolaire, côté rue de Wormhout.

En fonctionnement, la décision modificative a trait à des ajustements de fin d'année.

2/ Tarifs ALSH 2019 – Sessions hiver et printemps

Sonia PRUVOST, Adjointe déléguée à la jeunesse soumet au conseil municipal les propositions de tarifs ci-après pour l'année 2019. Compte tenu de la préparation du nouveau Contrat Enfance Jeunesse, il est décidé de ne se prononcer que sur les vacances d'hiver qui se dérouleront du 11 au 15 février et sur celles de printemps du 8 au 12 avril. L'accueil est proposé en journées complètes avec restauration collective. La direction sera assurée par Melle Butelle, ATSEM, titulaire du BAFD. Le conseil municipal est invité à se prononcer sur un maintien des tarifs 2018 ou sur une augmentation de 1 %. La majorité (11 pour) étant favorable à l'augmentation, les tarifs sont ainsi définis :

Quotient Familial CAF	TARIF SESSION HIVER, PRINTEMPS 5 jours – Enfants Herzeelois (Repas inclus sauf sortie à la journée)	TARIF SESSION HIVER, PRINTEMPS 5 jours – Enfants non Herzeelois (Repas inclus sauf sortie à la journée)
QF < 400	26.50 euros	40.00 euros
400 < QF < 600	38.00 euros	57.00 euros
600 < QF < 800	48.50 euros	73.00 euros
800 < QF < 1000	60.00 euros	90.00 euros
QF > 1000	76.00 euros	114.00 euros

Ces sessions seront de 43 heures environ, pour lesquelles le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à recruter le personnel nécessaire à l'encadrement. Le personnel d'animation recruté est payé au taux du SMIC + 10 % congés payés.

Les enfants seront accueillis à partir de l'âge de 4 ans minimum à la date de démarrage de toute session et de moins de 13 ans au 31 décembre 2019. Les familles régleront à l'inscription ; aucun remboursement ne sera effectué sauf sur présentation d'un certificat d'hospitalisation de l'enfant d'une durée minimum de trois jours. Les enfants non Herzeelois seront acceptés dans la limite des places disponibles. Pour les familles qui inscriraient trois enfants à une session complète, un tarif dégressif sera appliqué. Le plein tarif sera maintenu pour les deux premiers enfants, une réduction de 20.00 € sera consentie sur la troisième inscription.

3/ Etude de demandes d'adhésion

↳ Le conservatoire d'espaces naturels Nord Pas-de-Calais, association à but non lucratif, intervient dans les deux départements, sur 112 sites naturels représentant près de 3 802 hectares. C'est notamment le cas sur le site de la RNR du Vallon de la Petite becque et des prairies de l'Yser à Herzeele.

Le conservatoire sollicite un soutien à ses actions, par exemple les négociations pour l'obtention de moyens permettant la préservation et la valorisation du patrimoine naturel communal. La proposition est de 50 €/an pour les collectivités.

↳ La fondation du patrimoine est la première organisation privée dédiée à la préservation du patrimoine de proximité en France. Elle est composée de bénévoles et de salariés, elle mobilise les associations, les collectivités, les entreprises et les particuliers autour de programmes de restauration et de valorisation du patrimoine immobilier, mobilier ou d'espaces naturels. En ce sens, elle fait appel à la générosité en sollicitant l'adhésion de la commune. En 2017, la délégation Nord Pas-de-Calais a collecté 509 800 € en faveur de la sauvegarde du patrimoine public ou associatif régional par les biais des souscriptions. Pour les communes de – de 2 000 habitants, la fondation sollicite une cotisation de 120 € l'année.

Le conseil municipal se prononce en faveur de ces deux demandes financières, mais à partir de 2019 avec inscription des montants au budget primitif.

4/ Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse 2018-2021

Sonia PRUVOST, Adjointe déléguée à la jeunesse annonce que le contrat enfance jeunesse 2018-2021 sera validé en fin d'année 2018.

La commission jeunesse a travaillé sur les projets à inscrire dans ce nouveau document et correspondant aux attentes des familles. Les actions existantes seront reconduites et des projets nouveaux devraient être intégrés, à savoir l'ouverture d'un accueil péricentre les matins et soirs ainsi qu'une modification du mode de fonctionnement horaire. A compter de l'été 2019, l'accueil juillet et août serait assuré en journée complète avec restauration. Une formation BAFA sera également prévue afin d'étoffer l'équipe de personnel encadrant existant et assurer la continuité du service en cas de besoin.

Le conseil municipal, à l'unanimité, entérine les travaux de la commission jeunesse, sous réserve que l'étude préalable soit finalisée (restauration collective pendant la période estivale et étude de coût global) et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat enfance jeunesse 2018-2021 avec la CAF du Nord et le partenaire Communauté de Communes des Hauts de Flandre.

POINTS ADMINISTRATIFS

5/ SIECF – Rapport annuel d'activité 2017

Le rapport complet a été communiqué au conseil municipal qui n'a aucune observation particulière à formuler. Un courrier en ce sens sera transmis à Monsieur le Président du SIECF à Hazebrouck.

6/ SIDEN-SIAN – Rapport annuel d'activité 2017

Le rapport complet a été communiqué au conseil municipal qui n'a aucune observation particulière à formuler. Un courrier en ce sens sera transmis à Monsieur le Président du SIDEN-SIAN à Wasquehal.

7/ SIDEN-SIAN – Avis sur l'adhésion de nouvelles collectivités

Les communes d'Hinacourt, Gibercourt et Ly Fontaine sollicitent leur adhésion avec transfert de compétences « eau potable », production et distribution et défense extérieure contre l'incendie.

La commune de Pignicourt (Aisne) sollicite son adhésion avec transfert des compétences « eau potable », production et distribution.

La commune d'Hamblain les Prés (Pas-de-Calais) sollicite son adhésion avec transfert des compétences « eau potable », production et distribution.

La commune de Plouvain (Pas-de-Calais) sollicite son adhésion avec transfert des compétences « eau potable », production et distribution et défense extérieure contre l'incendie.

L'union syndicale des eaux (Boursies, Doignies et Moeuvres) sollicite son adhésion avec transfert des compétences « eau potable », production et distribution.

La commune de Bertry sollicite son adhésion avec transfert des compétences assainissement collectif, assainissement non collectif et gestion des eaux pluviales urbaines.

Les communes de Boursies, Moeuvres et Maurois (Nord) sollicitent leur adhésion avec transfert des compétences assainissement collectif, assainissement non collectif et gestion des eaux pluviales urbaines.

La commune de Doignies sollicite son adhésion avec transfert des compétences assainissement collectif, assainissement non collectif, gestion des eaux pluviales urbaines et défense extérieure contre l'incendie.

Le conseil municipal se prononce en faveur de ces différentes adhésions au SIDEN-SIAN.

8/ CCHF – Contrat de déneigement 2018-2021

Monsieur le Maire rappelle qu'en qualité de gestionnaire compétent en matière de voirie, la Communauté de Communes des Hauts de Flandre supporte les dépenses liées aux opérations de déneigement. Les parties conviennent que l'intervention est rémunérée sur le temps d'utilisation effective du matériel, compté du départ du lieu de garage au retour au lieu de garage. Le coût horaire de la prestation comprenant le matériel, les consommables et la main d'œuvre est fixé à 60 €/de l'heure HT.

La réalisation des travaux de raclage relatif à la viabilité hivernale fait l'objet d'un contrat tripartite entre la CCHF, la commune et le prestataire. Monsieur le Maire présente le contrat qui couvrira les périodes hivernales 2018/2019, 2019/2020 et 2020/2021 jusqu'au 30 avril 2021.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après avoir pris connaissance du déroulement dudit contrat, autorise M. le Maire à le signer pour les périodes concernées.

POINTS DIVERS

Demande d'occupation de salle par les Bout'choux de l'Yser : Le conseil municipal est amené à donner son avis sur une demande d'occupation de la salle Intersociétés à l'année avec une fréquentation régulière tous les lundis des semaines impaires, de 8 h 30 à 11 h 30. Ce sujet fait débat, car il implique un coût pour la commune (chauffage, électricité, veille sur l'entretien après un week-end d'occupation à titre associatif). Après renseignements fournis par M. le Maire (type d'activités, taux de fréquentation, provenance des assistantes maternelles participant aux ateliers) le conseil accorde un avis favorable à la demande pour l'année 2019, sans reconduction tacite. Un bilan de fin d'année devra être fourni par le R.A.M. La commune sera également prioritaire en cas d'absolue nécessité d'occuper la salle pour une réunion.

P.L.U.I. : M. le Maire fait part de deux courriers qu'il a reçus concernant le règlement du P.L.U.I. dans le cadre de la concertation publique. Ces demandes seront étudiées par la Communauté de Communes des Hauts de Flandre, compétente en la matière.

Festivités : M. le Maire fait part de l'organisation à Herzele cette année de la cérémonie du 11 novembre pour les 7 clochers et de celle de la Sainte Geneviève le 24 novembre. Il sollicite la participation du conseil municipal à ces rendez-vous commémoratifs.

Vincent DEMEY, Adjoint aux fêtes, annonce l'organisation du repas de Noël des associations le samedi 8 décembre et sollicite la prise en charge financière de la prestation de Nextime qui animera la soirée.

L'arbre de Noël à l'école du Val d'Yser se déroulera en deux temps : partie festive le 18 décembre, organisée par les Amis de l'école ; distribution des friandises offertes par la commune le vendredi 21 par un passage dans les classes.

Vente tracteur : Le conseil municipal approuve la mise en vente du tracteur Renault dont le service technique ne fait plus usage et qui souffre de ne plus fonctionner régulièrement. La vente sera diffusée sur le journal électronique et par insertion sur un site de petites annonces. Le matériel reviendra au plus offrant à l'issue de la période de vente fixée au 30 novembre 2018.

RAPPORT DES COMMISSIONS

La location du bâtiment Parret est reconduite pour 3 mois.

La croix rouge effectuera une quête sur la voie publique entre le 9 juin et le 16 juin.

RAPPORT DES COMMISSIONS

Voirie (présenté par Stéphane FRANCKE, Adjoint à la voirie) :

7 kms de fossés ont été curés et l'opération est terminée.

Les enrobés seront posés sur la rue d'Oudezeele.

Le plateau multisports fera l'objet de travaux importants pendant les vacances scolaires, à savoir toute la partie enherbée sera détruite pour être remplacée par des zones en enrobés.

USAN : la becque du Braems subira un faucardage

Des travaux d'assainissement sont entrepris par Noréade rue de Winnezeele en partie afin de faciliter l'écoulement des eaux usées par la séparation des deux réseaux et ainsi éviter d'éventuels débordements en cas de fortes pluies.

Travaux :

Le chantier de restauration de la toiture de l'église doit démarrer courant novembre. C'est l'entreprise E.C.R. de Wormhout qui a obtenu le marché à l'issue de l'appel d'offres.

Le chantier de construction du bâtiment de stockage en extension de l'atelier municipal, est terminé. Les agents techniques procéderont à l'aménagement intérieur au cours de l'hiver.

Fin de séance à 21 h45